# États-Unis

## Evasion à Chicago

### Séjour

## Programme

#### Jour 1 : France – Chicago

Rendez-vous à l’aéroport. Enregistrement et formalités.

Décollage à destination de Chicago. Repas à bord. Arrivée à Chicago. Transfert en navette à votre hôtel où votre guide vous attend pour votre enregistrement. Une carte métro valable 3 jours vous sera remise. Temps libre pour une première découverte personnelle de la ville. Dîner libre. Logement à l’hôtel en centre-ville.

#### Jour 2 : Chicago

Petit déjeuner

City Tour 4h en bus privatisé: Chicago compte plusieurs buildings qui sont parmi les plus haut du monde dont la Willis Tower (anciennement Sears Tower), Amoco Building et le John Hancock Building. La Willis Tower, terminée en 1973, était jusqu'en mars 1996 le plus haut building du monde avec 110 étages et 443 mètres sans les antennes. Visite de Bukingham Fountain à Grant Park, qui est une copie des fontaines de Versailles. Poursuite vers de superbes sites art deco: Board of Trade Building au coeur du quartier des affaires, Auditorium Building, puis découverte du lac Michigan. Il est tellement étendu (500 km de long et jusqu'à 190 km de large) qu'on se croirait au bord de la mer.

Déjeuner de la specialité de Chicago : la Dip Dish pizza. Puis belle croisière architecturale de 1h15 vous permettant de découvrir la ville sous un autre angle.

Retour libre à l’hôtel grâce à votre pass de métro. Dîner libre. Nuit à l’Hôtel.

#### Jour 3 : Chicago

Petit déjeuner

Journée libre pour profiter de Chicago comme bon vous semble. Déjeuner libre.

Dîner dans un club de Jazz. Nuit à l’ hôtel.

Ou en **option : 100 € / pers**

Excursion à la découverte du Frank Lloyd Right Home et Studio, un incontournable pour les amateurs d’architecture

#### Jour 4 : Chicago - Départ

Petit déjeuner

Matinée libre puis transfert à l’aéroport pour votre vol retour vers l’Europe.

Décollage pour la France. Repas et nuit à bord.

#### Jour 5 : France

Arrivée en France

## Votre séjour.

Situé à Chicago, dans le quartier de River North, à seulement 3 pâtés de maisons des boutiques et des restaurants du Magnificent Mile (une portion de l'avenue Michigan), le boutique hôtel Aloft Chicago City Center propose des logements modernes.

Vous bénéficierez gratuitement d'une connexion Wi-Fi. Les chambres de l'Aloft Chicago City Center comportent toutes une télévision à écran plat de 107 cm, un petit réfrigérateur ainsi qu'une machine à café.

Une bouteille d'eau gratuite est également mise à votre disposition.

Le Chicago City Center Aloft possède un salon muni d'un billard. Un centre d'affaires moderne est installé sur place. Sur place, le restaurant de quartier, le Beatrix, prépare une cuisine d'inspiration unique, pour le déjeuner, le dîner ou votre pause.

Vous aurez également la possibilité de déguster des cocktails maison ainsi que de nombreux vins et bières soigneusement sélectionnés au bar North River. Ce dernier est installé dans le restaurant. L'hôtel est implanté à 1,6 km de la jetée Navy, du parc Millennium et de l'Institut d'art de Chicago.

L'aéroport international O'Hare de Chicago se trouve, quant à lui, à 30 minutes de route.

## Hébergement.

Votre hôtel (ou similaire)

Chicago : Aloft Chicago Downtown

## Formalités.

Formalités administratives pour les ressortissants français ou de l'Union Européenne :

Passeport

Seules les personnes titulaires d’un passeport électronique ou biométrique pourront bénéficier du programme d’exemption de visa décrit ci-après. Les personnes titulaires d’autres passeports devront solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines compétentes. Pour plus d’informations sur les types de passeport, veuillez consulter le lien suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11603.

Il est recommandé à titre de précaution de disposer d’un passeport présentant une validité d’au moins 6 mois à la date d’entrée sur le territoire, et ce même pour les détenteurs de visa de longue durée en cours de validité : de fortes amendes ont déjà été constatées (supérieures à 500 USD).

Depuis le 26 juin 2012, les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents. Ils doivent donc voyager avec un document officiel individuel.

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs non accompagnés d’une personne détentrice de l’autorité parentale ne peuvent plus quitter le territoire sans autorisation de sortie. L’autorisation de sortie du territoire est exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Plus d’informations sur le site officiel de l’administration française :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922

Programme d’exemption de visa – Visa Waiver Program

A condition de détenir un passeport conforme aux critères définis par les Etats-Unis et d’obtenir une autorisation électronique de voyage (ESTA – voir ci-après), le programme d’exemption de visa (Visa Waiver Program - VWP) permet aux ressortissants français d’accéder sans visa au territoire américain, soit en transit, soit pour un séjour touristique ou d’affaires de 90 jours maximum. Un passeport d’urgence ne permet pas d’entrer aux Etats-nis sans visa.

L’autorisation électronique de voyage : ESTA

Le ressortissant français qui se rend aux Etats-Unis par la voie aérienne ou maritime et qui bénéficie du VWP doit obligatoirement solliciter, via Internet, une autorisation électronique de voyage avant le départ (Electronic System for Travel Authorization - ESTA).

Lien officiel pour la demande ESTA :

https://esta.cbp.dhs.gov/

L’ESTA peut être obtenue en répondant aux questions posées sur le site Internet https://esta.cbp.dhs.gov/ (multilingue) seul site habilité par les autorités américaines et permettant un paiement en ligne par carte bancaire.

Le formulaire est à renseigner en langue anglaise, mais les instructions sont disponibles en langue française.

La demande d’autorisation peut être déposée à tout moment avant le voyage. Le ministère américain de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security) recommande cependant d’effectuer cette formalité au moins 72 heures avant le départ.

L’ESTA permet de voyager dans le cadre du VWP mais ne constitue pas un droit d’entrée sur le territoire américain, lequel reste accordé ou refusé à l’arrivée par l’officier d’immigration.

L’autorisation est valable 2 ans à compter de la date de délivrance, mais doit être renouvelée en cas de changement de situation (nom, prénom, sexe, nationalité, passeport, réponses différentes aux questions posées, etc.), ou si la date de validité du passeport est inférieure à ce délai de 2 ans. Pour tout nouveau voyage pendant la période de validité de l’autorisation, il conviendra de mettre à jour via Internet certaines informations (numéro de vol et adresse de destination) dans son dossier ESTA et bien évidemment de voyager avec le passeport déclaré sur le formulaire ESTA.

Réforme du programme d’exemption de visa : exclusion de certaines catégories de voyageurs :

Les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou au Soudan depuis le 1er mars 2011 et les personnes ayant la nationalité iranienne, irakienne, syrienne ou soudannaise ne peuvent plus bénéficier du régime d’exemption de visa. Ces personnes devront dorénavant solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines.

Selon les autorités américaines, les voyageurs ayant déclaré la nationalité d’un des quatre pays visés par la réforme et bénéficiant déjà d’une ESTA seront informés par courriel de sa révocation, et invités à solliciter un visa. Il est fortement recommandé aux autres personnes concernées par la réforme, qui envisagent un déplacement à court terme aux Etats-Unis, d’effectuer dès que possible une demande de visa. Pour les personnes bénéficiant actuellement d’une ESTA, il est possible de vérifier son statut à cette adresse : https://esta.cbp.dhs.gov/esta/.

Séjour avec visa :

Un voyageur n’entrant pas strictement dans le cadre du VWP ou n’ayant pu obtenir l’ESTA doit solliciter un visa.

Les Français doivent donc obtenir un visa de la part des autorités consulaires américaines pour se rendre aux Etats-Unis pour un transit ou un séjour inférieur à 90 jours dès lors que l’on ne dispose pas du type de passeport exigé dans le cadre du VWP.

En cas de refus d’admission ou de visa, le Department of Homeland Security invite les voyageurs estimant avoir été injustement traités à introduire une réclamation en ligne sur le site du DHS

(procédure TRIP : Travelers Redress Inquiry Program, en anglais).

Décret sur la protection de la nation contre l’entrée de terroristes étrangers aux Etats-Unis

Le président américain a signé le 27 janvier 2017 un décret sur la "protection de la nation contre l’entrée de terroristes étrangers aux Etats-Unis" qui vise à restreindre les conditions d’entrée sur le territoire américain.

Rappel des dispositions du décret du 27 janvier 2017 :

Les ressortissants de sept pays (Syrie, Iran, Soudan, Libye, Somalie, Yémen et Irak) font l’objet d’une interdiction d’entrée aux Etats-Unis sauf conditions particulières.

Les titulaires de passeports français, qui seraient par ailleurs nationaux d’un des sept pays concernés, sont exemptés des mesures restrictives dès lors qu’ils sont en possession d’un visa valide sur leur passeport français.

Les ressortissants étrangers sont invités à se rapprocher de l’Ambassade du pays de destination afin de connaître les modalités spécifiques qui leur sont applicables en matière de formalités administratives et sanitaires.

Règlementation douanière

La douane américaine est très vigilante sur les produits alimentaires : l’entrée avec des produits non stérilisés (tels que fromages ou charcuterie) ou des plantes vertes est rigoureusement interdite.

Les contraintes liées à la possession d’un animal domestique étant rigoureuses, il est préférable de consulter l’ambassade des Etats-Unis d’Amérique avant tout projet de voyage ou de séjour accompagné d’un animal domestique.

Formalités administratives pour les non-ressortissants de l'Union Européenne :

Les ressortissants étrangers sont invités à se rapprocher de l’Ambassade du pays de destination afin de connaître les modalités spécifiques qui leur sont applicables en matière de formalités administratives et sanitaires.

## Transport.

Nous travaillons avec différentes compagnies pour nos voyages au USA telles que :

Air France / American Airlines / British Airways / Delta ... Les compagnies sont données à titre indicatif. Concernant les départs de province, des pré & post acheminements peuvent avoir lieu et s'effectuer en avion ou en train si l'itinéraire passe par Paris.

## Inclus dans le prix.

Circuit 3 nuits

Les vols France / Chicago / France

Les taxes aériennes à ce jour : 330 € – révisables jusqu’à la facturation finale.

Le transfert aéroport/hôtel et hôtel/aéroport non privatif (sans accueil aéroport)

Le logement à deux personnes par chambre

Les services d’un accompagnateur francophone lors des visites et repas inclus

Les petit déjeuners américains buffet à l'hôtel

Les visites mentionnées au programme

Les repas mentionnés au programme

Les taxes et le service.

## Non inclus dans le prix.

L’assurance

Les repas libres

Les activités en options

Les pourboires aux chauffeurs et accompagnateurs ($3 à $4 pour chacun par jour et par personne - ce qui est standard aux USA)

Les dépenses personnelles

Les boissons (sauf café lors des repas inclus)

Le port des bagages.

IMPORTANT : Départ garanti base minimale 2 participants. Toute inscription en chambre individuelle sera validée ou non, définitivement à 20 jours du départ en fonction du remplissage de la date de départ choisie (Minimum 2 participants).

## Photos



## Tarifs

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date de départ** | **Date de retour en France** | **Prix minimum en € / pers.** |
| 01/05/2021 | 05/05/2021 | 598.9 |
| 15/05/2021 | 19/05/2021 | 598.9 |
| 29/05/2021 | 02/06/2021 | 598.9 |
| 10/07/2021 | 14/07/2021 | 598.9 |
| 07/08/2021 | 11/08/2021 | 598.9 |
| 14/08/2021 | 18/08/2021 | 598.9 |
| 18/09/2021 | 22/09/2021 | 598.9 |
| 30/10/2021 | 03/11/2021 | 598.9 |
| 29/05/2021 | 29/09/0202 | 598.9 |